

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 16 juin 2021 reportant les dates des épreuves d'admissibilité des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture ouverts au titre de l'année 2021

NOR : MICB2118678A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 16 juin 2021, le calendrier des épreuves d'admissibilité des concours externe et interne d'accès au grade de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture, métiers de la céramique, spécialité « céramique » et métiers du textile, spécialités « artiste licier », « rentrayeur en tapisserie » et « rentrayeur en tapis », ouverts au titre de l'année 2021 par arrêté du 28 avril 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture, est modifié selon les dispositions suivantes :

L'épreuve écrite d'admissibilité de ces concours aura lieu le 12 octobre 2021 en région parisienne.

Les épreuves orales d'admissibilité de ces concours auront lieu à partir du 27 septembre 2021 en région parisienne.